

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
GÉBÉON DESILETS & Frères.

Feuilleton du "Journal"

JULIEN DURAND

NOUVELLES
AUTEUR LIBREMENT DE L'ANGLAIS
PAR L'AUTEUR D'ADRIEN DE BELCASTEL.

CHAPITRE VII

— Mon cher Julien, disait-il, je sens que je m'ennuie, accordez-moi bien vite, ou je mourrai sans vous voir comme votre mère, et il est très important que je vous parle. Je crains que le chariot de Simon ne soit une voiture trop lente. Au surplus, venez vite, mais aux moindres frais possible, et sans bagage; si je viens à mourir, j'ai un habit noir qui pourra vous servir pour le deuil.

"Jean Durand."

Je pars sur le champ, dit Julien tout ému en montrant cette lettre à M. Delorme et à Léon. Mon pauvre père !... Je n'ai jamais rien pu faire pour lui pendant sa vie ! qu'au moins je puisse aller le consoler à l'heure de sa mort !

— C'est trop juste, dit Léon; mais Julien ne pourrait-il pas m'emmener avec lui ? ajouta-t-il en portant ses regards sur M. Delorme.

— Oh ! que ce serait pour moi un grand bonheur, reprit Julien; mais vraiment je ne puis songer à vous exposer aux fatigues d'un voyage rapide et dont le but est si triste; songez que je devrai être tout à mon père; que pourriez-vous faire pendant ce temps, seul dans une mauvaise auberge de village ?

— Je vous aiderai à soigner votre père, c'est bien là mon intention.

— Oh ! vous ne le connaissez pas; votre présence le gênerait. Croyez-moi, restez avec votre père, je vous donnerai souvent de mes nouvelles.

— A la bonne heure; et si jamais ma présence peut être utile, si la maladie de votre père se prolonge, si vous pouvez l'amener à vouloir de mes soins, avertissez-moi; j'arrive. Des larmes de reconnaissance et d'affection coulaient des yeux de Julien; ce fut la seule réponse qu'il put faire à une preuve aussi touchante d'amitié.

Deux heures après, Julien était dans la diligence, et quoiqu'il eût le cœur serré de quitter ses bien-aimés et d'avoir à supporter seul les chagrins de son pénible voyage, il s'applaudissait de n'avoir pas emmené Léon.

Et encore Julien ne savait-il pas combien le fâcheux caractère de son père s'était encore empiré avec les années.

Qui pourrait dire les émotions du triste voyageur en abordant son village natal ! Ce n'était pas celles qu'on éprouve ordinairement lorsqu'après une longue absence on revoit le clocher de son église; ce n'était point des souvenirs doux, riant, délicieux; mais ceux d'une jeunesse passée dans la crainte, les privations, l'ennui et l'objection d'une profonde ignorance. Ce fut dans ces sentiments pénibles qu'il arriva à la porte de la maison paternelle.

De nouvelles dégradations étaient le seul changement qu'on y remarquait. Les mots *paucréte*, *délresse*, semblaient écrits sur ses murs.

La boutique était fermée en dedans. Julien frappait vainement à la porte; un horrible frisson le saisit en pensant que peut-être son père n'existait déjà plus. Enfin, une voix faible demanda: "Qui est là?" Julien déclina son nom, et aussitôt la porte s'ouvrit par le moyen d'un cordon tiré de l'arrière-boutique.

En ce lieu, bien plus sale et plus misérable qu'autrefois, il eut peine à reconnaître dans un vieillard couvert de haillons, ce père, dont le bras nerveux l'avait fait trembler si souvent, et dont maintenant la faiblesse, la maigreur, les yeux fixes, enfoncés et le teint cadavérique annonçaient une dissolution prochaine.

Sois que le vieillard fut choqué de l'élégance du costume de son fils, malgré l'extrême négligé qu'il avait affecté, soit qu'il eût peine à se reconnaître en son identité, il le regarda d'abord avec une froideur désolante.

Se doutant que quelques aliments toniques pourraient ranimer le malade, Julien était muni de vin vieux, de gelatines et de confitures qu'il se hâta de placer sur la table en invitant son père à en goûter.

— Combien cela coûte-t-il ? demanda le vieillard d'une voix faible en fronçant le sourcil.

— Rien, mon père, c'est M. Delorme qui vous l'envoie. Essayez de manger cela rétablira vos forces.

En apprenant que ces mets qui paraiss-

sent pour la première fois sur sa table ne coûtaient rien à son fils, la sérénité se rétablit sur son front, et il consentit à se laisser servir; mais dès la première bouchée il lui fut impossible de continuer, et il se détournait d'un air de dégoût.

Alarmé de cette circonstance, Julien engagea son père à prendre au moins une cuillerée de vin de Xérès. Ce cordial parut ranimer le vieillard.

— Vous avez froid, mon père, dit Julien, la soirée est humide, permettez-moi de ranimer le feu. Et se rappelant que c'était sous l'escalier que sa mère plaçait le bois et le charbon, il y courut. Mais il n'y en avait presque plus. Julien prit le peu qui restait et se disposait à le jeter dans la cheminée, quand son père, retrouvant des forces à cette vue, le saisit par le bras. " Quel gaspillage ! s'écria-t-il, en voilà assez pour faire du feu pendant huit jours. Reportez ce charbon, Julien, reportez-le, vous dis-je."

— Mais mon père, vous avez froid, vous êtes malade, il faut bien...

— C'est vrai, Julien, mais je vais me coucher et je me réchaufferai, cela épargnera le charbon. Reportez-le, Julien."

Julien n'avait pas oublié que les ordres de son père n'admettaient point de réplique, et il obéit en silence.

Il le pressa ensuite de prendre encore une seconde cuillerée de vin, puisque la première lui avait fait du bien; mais le vieillard se récria contre une telle profusion et donna l'ordre à son fils de se retirer avec son lit et des mets qu'il avait apportés, il le pria de l'aider à gagner son lit. Il avoua que la nuit précédente, s'étant trouvé trop faible pour gagner son lit, il s'était vu réduit à rester sur sa chaise, ce qui avait beaucoup empiré sa situation et lui rendait le repos d'autant plus nécessaire.

Julien ouvrait la bouche pour lui faire observer combien il avait eu tort de ne pas prendre quelque chose pour le soigner; mais il avait remarqué que la maladie avait rendu le caractère de son père plus irritable que jamais, et il refit une observation. Il lui donna le bras pour l'aider à marcher, et poussa un profond soupir vers le ciel, en songeant à la difficulté de préparer son père au compte qu'il devra bientôt rendre à Dieu de sa vie.

Avec beaucoup de peine ils atteignirent l'escalier qui conduisait à la chambre que Julien connaissait pour être celle de son père. Point par ici, dit le vieillard s'arrêtant tout à coup; par là, ajouta-t-il en lui montrant la porte de la cave.

— Est-ce possible ! c'est là que vous couchiez, mon père ! s'écria Julien, qui se rappela en ce moment combien était humide et malsaine cette cave où l'air ni le jour ne pouvaient pénétrer.

— Oui, Julien, c'est dans la cave. J'y ai toujours couché depuis la mort de ma pauvre femme. C'est la meilleure place de la maison, Julien, la plus sûre. Mais dépêchons-nous, mes jambes ne peuvent me soutenir."

Julien ne pouvait se résoudre à obéir. Il le conjura en se jetant à ses genoux de renoncer à cette dangereuse chambre à coucher; mais il ne put rien obtenir, et d'un geste impérieux le vieillard lui rappela l'aveugle soumission qu'il exigeait toujours.

Autant cet acte d'obéissance coûtait au cœur de Julien, autant présentait-il aussi de difficulté matérielle. L'escalier qui conduisait dans ce caveau était presque perpendiculaire, et les marches en bois étaient tellement pourries par le temps et l'humidité que Julien s'arrêta un instant, craignant de voir les escaliers céder sous eux. Un regard couronné de son père le détermina, et laissant la lampe en haut de l'escalier, il entourait d'un bras le corps du vieillard, et descendait avec lui les degrés qui fléchissaient sous leurs pas.

Il arriva cependant sans accident au fond de ce caveau dont l'air froid et humide le saisit en entrant. Il fut obligé d'y laisser son père seul un moment pour aller chercher la lumière. Quand il revint, il trouva le vieillard en défaillance.

Saisi de frayeur, il le posa sur son lit, composé seulement d'une misérable paille et d'une vieille couverture de laine. Il se hâta de lui faire respirer des sels, de lui frotter les tempes avec du vinaigre, et parvint à le ramener un peu. " Mon père de grâce, remontons, répétait-il; cette atmosphère ne vous vaut rien, elle vous fera mourir."

— Eh non ! Julien, je me sens mieux; je vous dis que c'est la meilleure place de la maison et la plus sûre."

Bientôt une pâleur mortelle couvrit son visage, une sueur froide le saisit; ses yeux fixes s'arrêtèrent sur son fils.

— Mon père ! s'écria Julien avec effroi en saisissant sa main glacée, mon père, de grâce, parlez ! Vous vous trouvez plus mal n'est-ce pas ? Dites, que pourrai-je faire pour vous soulager ?

— Je sens que je meurs, articula péniblement Jean Durand.

(A continuer.)

Notes sur le droit d'enseignement

A PROPOS DU PROJET WASHINGTON.

Suite et fin.

Inutile, puisqu'il y a déjà dans l'Etat deux autorités qui ont le pouvoir et le devoir d'enseigner, qui sont établies et ont vocation pour le faire et pour le bien faire, qui l'ont fait et qui l'ont bien fait en tout temps et peuvent encore le faire et le bien faire maintenant si on les laisse libres.

Injuste, puisque s'appropriant l'enseignement c'est, de la part de l'Etat, spolier la famille et l'Eglise d'un droit inhérent à leur constitution, droit fondé d'un côté sur l'ordre imprescriptible de la nature qui fait le père maître de son fils et de l'enseignement à lui donner; et de l'autre côté sur une délégation formelle et positive de Jésus-Christ, roi du monde, et docteur par excellence. Nulle prétention ne peut renverser ce double droit; y porter atteinte, c'est s'attaquer en même temps à la nature et à Jésus-Christ; c'est tomber dans le socialisme et dans l'athéisme.

De cette doctrine une fois établie dérivent les conclusions suivantes :

1^o Donc l'Etat n'étant pas de lui-même un pouvoir enseignant, ne peut enseigner, s'il le fait, que d'une manière subordonnée aux deux autorités légitimes qui possèdent proprement le droit d'enseignement. En d'autres termes, l'Etat peut avoir des écoles, des universités, des professeurs; mais les professeurs, il ne peut les poser en représentants de l'autorité sociale; il ne peut de son chef les investir du droit d'enseigner, qu'il ne possède pas lui-même. Ce qui les en investira, ce sera la délégation du père de famille, s'il veut, par un libre choix, leur confier ses enfants. Ce qui les en investira encore, ce sera, dans la société chrétienne, l'approbation de leur doctrine et de leur mission par l'Eglise.

D'ailleurs l'Etat a le devoir de promouvoir le plus qu'il peut le développement de l'enseignement par tous les moyens qui sont en sa puissance. Car la diffusion de la vérité est une des conditions du progrès social que l'Etat doit favoriser selon ses forces. Mais en tout état de choses, en matière d'enseignement, l'Etat ne peut et ne doit être qu'un auxiliaire.

2^o Donc l'Etat n'a pas le droit d'imposer des programmes d'enseignement. Déterminer le programme est une partie de l'enseignement; c'en est même une des parties les plus importantes, et l'on peut dire la plus importante, à cause de l'influence décisive qu'elle exerce sur le reste. Si donc le programme fait partie de l'enseignement, l'Etat n'ayant pas le pouvoir enseignant, n'a pas par conséquent le pouvoir de fixer les programmes, et encore moins de les imposer. Il peut, sans sortir de son rôle d'auxiliaire, en proposer, mais seulement en proposer à la libre acceptation de ceux qui ont le pouvoir légitime d'enseigner.

3^o Donc l'Etat n'a pas le droit de conférer des grades, puisque ces grades sont dans une partie qui n'est pas de son domaine. Le grade, en effet est l'attestation que l'enseignement a été donné à quelqu'un jusqu'à tel ou tel degré, et que la science de celui qui l'a reçu répond à ce degré. Or, à qui est-ce de rendre ce témoignage si ce n'est à ceux à qui il appartient de donner l'enseignement et de le juger, c'est-à-dire à l'autorité enseignante émanant de la délégation des pères de famille et de l'Eglise ? Si l'Etat a des professeurs auxquels des parents confient leurs enfants, ils auront eux-mêmes, comme les autres, le droit de conférer les grades; mais encore une fois, ce n'est pas de l'Etat qu'ils le tiendront.

Ici l'on nous objectera que cependant l'Etat, ayant le droit et le devoir de veiller à la sécurité et aux intérêts de la société doit avoir, par conséquent, le droit de vérifier l'aptitude de ceux qui se destinent à certaines fonctions sociales plus importantes; que c'est à lui de prononcer sur leur capacité; et que les grades étant les certificats authentiques de cette capacité, c'est à lui, et non à d'autres, qu'il appartient de les conférer.

Nous répondrons que le grade par lui-même est le couronnement de l'enseignement; qu'il fait partie de l'enseignement; que le droit de le conférer fait partie du droit d'enseigner, et conséquemment appartient à ceux à qui il appartient d'enseigner et que l'Etat, pour sauvegarder son droit et remplir son devoir, peut instituer des examens spéciaux à l'entrée des fonctions dont l'exercice importe à la sécurité sociale. Nous reconnaissons à l'Etat ce droit d'examen professionnel, et nous affirmons qu'il lui suffit.

4^o Enfin si l'Etat n'a pas de lui-même le droit de conférer les grades, à plus forte raison a-t-il moins encore le droit d'exclure de la collation des grades ceux à qui elle appartient, c'est-à-dire les corps enseignants établis avec l'autorité de la famille et de l'Eglise. Agir ainsi, serait les chasser de leur propre domaine et par conséquent commettre une violation des plus iniques.

Par suite de tout ce qui vient d'être dit et établi sur des preuves, on voit que les universités libres fondées en France en vertu de la loi de 1875, et fondées par les familles et par l'Eglise, ont toute autorité légitime pour enseigner et plein droit pour

conférer les grades. Et quand, descendant au dernier minimum de revendication, elles se soumettent en plusieurs points au contrôle de l'Etat, quand elles acceptent le jury mixte, quand elles font en un mot toutes les concessions possibles, il serait souverainement injuste de les expulser du coin de leur propriété où elles se sont réduites. Et l'iniquité serait d'autant plus grande que l'Etat qui les expulserait n'a de lui-même aucune espèce de droit sur ce terrain.

Cette expulsion pourra se faire cependant; on doit s'y attendre. L'Etat a pour lui la force, qui dans ce siècle prime le droit; mais la force finit toujours par s'affaiblir, et après un temps le droit redevient vainqueur. C'est ce qui arrivera sans doute. Peut-être même que la Providence permet cette attaque pour que l'enseignement chrétien en sorte plus libre et plus maître de ses droits qu'il ne l'est avec la loi de 1875 (1).

Deux Principes de 89

DEVANT LES FAITS

Pour faire utilement le procès aux idées modernes sur la Liberté de conscience et l'Égalité devant la loi, il n'est pas nécessaire de se lancer dans les hauteurs de la métaphysique ni de pénétrer dans les profondeurs de l'histoire. Il suffit d'établir qu'en fait et dans la pratique de tous les jours, ces deux principes de 1789 sont absolument inconciliables. On peut affirmer en effet qu'un peuple dont tous les citoyens sont égaux devant la loi n'a pas la liberté de conscience, et que chez un peuple où la liberté de conscience existe, les citoyens ne sont pas égaux devant la loi.

Cette double proposition, par le temps qui court, a toutes les allures d'un paradoxe. Nous sommes, et de si longue main, tirés dans les idées contraires par toutes les voix de la tribune et de la presse ! Il y a si longtemps que nous avons inséré, dans nos institutions, ces phrases célèbres : " Tous les Français sont égaux devant la loi. — Chacun professe sa religion avec une égale liberté ! " (Charte de 1814, articles 1 et 5.)

Malheureusement, ce n'est pas tout d'écrire dans une charte ces axiomes flatteurs; il faut les faire passer ensemble dans l'application, et c'est à quoi personne n'a encore réussi.

Certes, égalité civile et liberté de conscience sont deux aspirations de l'homme bien naturelles et, dans une certaine mesure, bien légitimes. Seulement, il y a loin d'une aspiration à un droit, et ce n'est pas assez de confier au papier ses désirs pour qu'ils se transforment immédiatement en principes.

Telle est cependant notre constante illusion depuis 1789. Cette illusion est si complète que la constitution de 1852 rangeait parmi les bases de notre droit public l'égalité devant la loi et la liberté de conscience, et se faisait fort de les garantir à tous les Français. En vérité, nous sommes ardens à nous payer de mots, et nos législateurs ressemblent bien souvent à ce pharmacien qui, pour avoir mis une étiquette sur un bocal, croyait l'avoir rempli.

Par le fait, égalité devant la loi et liberté de conscience sont deux termes qui s'excluent l'un l'autre. A vouloir les accorder, nous perdons à plaisir, depuis près d'un siècle, nos peines et notre bon sens.

Pour démontrer cette vérité d'expérience, pas n'est besoin de disséquer tout notre état social : il suffit de s'arrêter à quelques points capitaux de la législation. Attachons-nous aujourd'hui à la base de la législation. Attachons-nous aujourd'hui à la base de la constitution de la famille, au mariage, et qu'il nous soit une pierre de touche pour discerner dans quelle mesure nous jouissons, en France, de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi.

I

Sur ce point culminant de la constitution de la famille, le mariage, il faut convenir que les consciences des Français ont d'étranges divergences. Si toutes ces consciences avaient la liberté promise par les chartes et constitutions, la société française présenterait l'aspect d'une singulière marquerie.

Trois religions se partagent chez nous l'empire des consciences. En dehors d'elles tiennent les libres penseurs, dont chacun a la prétention de se façonner une conscience à sa guise.

Ces trois religions sont professées, la religion juive, par environ un million de Français; la religion catholique, par plus de trente millions; la religion mahométane, par deux millions. Je prie qu'on me permette d'en parler ici sans tenir compte de la question de vérité ou d'erreur. Ce n'est point une thèse de théologie que je soutiens, ni une profession de foi que j'enonce, ce sont des faits que j'expose et dont je veux projeter la lumière sur deux de nos axiomes constitutionnels.

Je ne parle pas du protestantisme. Le protestantisme n'est pas une religion, c'est le fait d'un homme qui renie un ou plusieurs dogmes ou des préceptes de la religion catholique. S'il les renie tous, il prend le nom d'incrédule. Protestant complet

et *incrédule* sont deux expressions synonymes. C'est si vrai, que dans les derniers synodes du protestantisme, on a vu des pasteurs tellement incroyables se donner pour de très bons protestants, sinon pour les meilleurs, et soutenir qu'en cette qualité ils avaient, aussi bien que tous leurs collègues, restés plus ou moins croquants, le droit d'emarger au budget de leur culte.

Il y a donc en France trois religions, et chacune d'elles a un ensemble de dogmes de foi et de préceptes de morale, c'est-à-dire un *catechisme* ou *syllabus* qui s'impose de droit divin à la conscience de tous ses fidèles. Ne confondons pas, comme on le fait trop souvent, la religion avec le culte. Les cérémonies du culte ne sont que le vêtement d'une religion. L'essence de celle-ci est dans son dogme et dans sa morale. Pour un croyant c'est peu de n'avoir que la liberté du culte; il aspire surtout à pouvoir, ouvertement et sans entraves, professer les dogmes et pratiquer la morale de sa religion. Il n'y a de liberté de conscience qu'à ce prix.

Or, qu'enseigne, sur la constitution de la famille, le *Syllabus* de chacune des religions existant en France ?

Le *Syllabus* catholique fait reposer la famille sur l'indissolubilité du mariage d'un seul homme par une seule femme. Il ne tolère ni le divorce, ni le concubinage. C'est une doctrine dont la simplicité et la grandeur égale l'anstérité. L'Eglise, catholique ne se dissimule pas que, pour tenir l'âme humaine à cette hauteur, il lui faut un secours surnaturel. Aussi a-t-elle mis la pureté et l'indissolubilité du lien conjugal sous la garde de Dieu même, en faisant du mariage un sacrement, dont la validité est subordonnée à la présence du ministre de Dieu.

Le *Syllabus* juif est plus élastique. Les juifs font profession de s'accommoder volontiers à toutes les législations polygames en Orient, monogames en Occident. Le grand sanhédrin de France, réuni le 9 février 1807, par ordre du premier Napoléon après avoir examiné s'il est licite aux Hébreux d'épouser plus d'une femme, " reconnaît et déclare que la polygamie est permise par les lois de Moïse " — mais — " pénétré du principe généralement consacré dans Israël, que la soumission aux lois de l'Etat, en matière civile et politique est un devoir religieux, " il interdit expressément à tous les Israélites de l'empire de France, où la polygamie est défendue par les lois civiles, " d'épouser une seconde femme du vivant de la première, à moins qu'un divorce avec celle-ci, prononcé conformément aux dispositions du code civil, et suivi du divorce religieux ne l'ait affranchi des liens du mariage."

Le grand sanhédrin en prend à son aise avec la conscience de ses fidèles; ce que Dieu permet lui le défend. Ainst l'exige " Napoléon le Grand choisi de Dieu pour être l'instrument de sa miséricorde envers les descendants de l'antique Jacob. " Je ne sache pas qu'aucun juif de France ait protesté. Il ne paraît pas non plus qu'à la suite de l'abolition du titre VI du code civil sur le divorce, le grand sanhédrin ait pris une nouvelle décision annonçant aux juifs de France qu'en dépit des lois de Moïse, c'était désormais pour eux un devoir religieux de renoncer au droit de répudiation consacré par ces lois. Je crois même, qu'à plusieurs reprises on a vu des juifs plus ou moins célèbres présenter au Parlement des pétitions pour le rétablissement de ce droit. Il en conclut qu'en France les consciences juives sont pour la monogamie tempérée par le divorce.

Le *Syllabus* mahométan ouvre à ses adeptes des horizons plus larges. D'après lui, non-seulement le mariage n'est pas indissoluble, non-seulement le divorce est permis, mais le même homme peut avoir en même temps quatre femmes légitimes. Un seul mortel, le prophète Mahomet, a joui d'un privilège plus étendu. " O prophète, il t'est permis d'épouser toute femme fidèle qui te livrera son cœur. C'est un privilège que nous t'accordons sur les autres croyants. " Ainsi parle l'ange Gabriel dans le chapitre XXXIII du Coran, verset 47. Mais la foule des vrais croyants est invitée à se contenter de " deux ou trois ou quatre femmes, parmi celles qui leur auront plu. " (Coran, chapitre IV, verset 3e.) Les musulmans, du reste, ont leurs raisons pour préférer, en certaines circonstances, la polygamie au divorce. La conduite du giaour, comme ils l'appellent, dont l'épouse est devenue par accident incapable de remplir tous les devoirs du mariage, et qui la répudie pour avoir la liberté d'en prendre une autre, leur semble inhumaine et ignominieuse. Pourquoi, disent-ils, chasser une femme au fond sans reproche, quand il est si simple de lui adjoindre une ou plusieurs épouses, et de les garder ensemble au foyer domestique, entourées des mêmes soins et des mêmes honneurs ?

Voici donc trois sortes de consciences françaises, soumises à trois lois religieuses, parfaitement distinctes et inconciliables entre elles. On peut voir immédiatement surgir le problème.

De deux choses l'une :

Ou le législateur civil, accordant la liber-

Les journaux de Montréal annoncent que le Rvd. Père Point de la Compagnie de Jésus célébrera dimanche prochain dans l'église du Gesù, la cinquantième anniversaire de son ordination comme prêtre.

Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient les nominations suivantes :

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer Godefroi Lassalle, écuyer, percepteur du revenu de l'intérieur, pour le district des Trois-Rivières, en remplacement de Bénoni Lassalle, écuyer, démissionnaire.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer L. Solymne Forgues, écuyer, régistrateur pour le comté de Bellechasse, en remplacement de Pantaléon Forgues, écuyer, démissionnaire.

Nous apprenons que les anciennes scieries de M. Maynard rétablies par M. O'Shaughnessy à Nicolet, ont été mises en opération ces jours derniers. Les scieries de MM. McCaffrey sont également en pleine activité.

L'ouvrage donné par ces différents établissements à la classe ouvrière de la ville de Nicolet est certainement un grand avantage pour cette localité.

Sir Edward Thornton, le ministre d'Angleterre à Washington, a donné, jeudi dernier, un banquet à l'Empereur du Brésil. Le Président Grant et un grand nombre de personnages d'importance assistaient à ce banquet. Au dessert, le ministre anglais porta la santé du Président, à laquelle celui-ci répondit en proposant celle de "Sa Majesté Royale et Impériale, la Reine Victoria." C'est la première fois que la nouvelle qualité de la Reine, depuis sa proclamation comme Impératrice des Indes, est ainsi reconnue dans un pays étranger.

Le Prince de Galles est de retour en Angleterre depuis quelques jours. Il a été l'objet d'une réception magnifique. Il a parcouru dans l'espace de quatre mois qu'a duré son voyage aux Indes, 7,600 milles sur terre et 2,300 sur mer. Il a visité l'Inde, l'Égypte, Malte, Gibraltar, le Portugal. Les journaux anglais ne parlent plus maintenant du Prince de Galles qu'en l'appelant Son Altesse Impériale et Royale.

La rumeur circule à Québec qu'un ordre en conseil a été adopté pour le transport de la propriété des Casernes des Jésuites au Gouvernement de Québec.

Bénédictin du nouveau Séminaire de St. Germain de Rimouski.

Les directeurs de cette institution ont le plaisir d'annoncer que la cérémonie de la bénédiction d'inauguration du nouveau séminaire aura lieu mercredi, le 31 du mois de mai courant, à la suite d'une grande messe pontificale chantée à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient les nominations suivantes :

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer Godefroi Lassalle, écuyer, percepteur du revenu de l'intérieur, pour le district des Trois-Rivières, en remplacement de Bénoni Lassalle, écuyer, démissionnaire.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer L. Solymne Forgues, écuyer, régistrateur pour le comté de Bellechasse, en remplacement de Pantaléon Forgues, écuyer, démissionnaire.

Nous apprenons que les anciennes scieries de M. Maynard rétablies par M. O'Shaughnessy à Nicolet, ont été mises en opération ces jours derniers. Les scieries de MM. McCaffrey sont également en pleine activité.

L'ouvrage donné par ces différents établissements à la classe ouvrière de la ville de Nicolet est certainement un grand avantage pour cette localité.

Sir Edward Thornton, le ministre d'Angleterre à Washington, a donné, jeudi dernier, un banquet à l'Empereur du Brésil. Le Président Grant et un grand nombre de personnages d'importance assistaient à ce banquet. Au dessert, le ministre anglais porta la santé du Président, à laquelle celui-ci répondit en proposant celle de "Sa Majesté Royale et Impériale, la Reine Victoria." C'est la première fois que la nouvelle qualité de la Reine, depuis sa proclamation comme Impératrice des Indes, est ainsi reconnue dans un pays étranger.

Le Prince de Galles est de retour en Angleterre depuis quelques jours. Il a été l'objet d'une réception magnifique. Il a parcouru dans l'espace de quatre mois qu'a duré son voyage aux Indes, 7,600 milles sur terre et 2,300 sur mer. Il a visité l'Inde, l'Égypte, Malte, Gibraltar, le Portugal. Les journaux anglais ne parlent plus maintenant du Prince de Galles qu'en l'appelant Son Altesse Impériale et Royale.

La rumeur circule à Québec qu'un ordre en conseil a été adopté pour le transport de la propriété des Casernes des Jésuites au Gouvernement de Québec.

Bénédictin du nouveau Séminaire de St. Germain de Rimouski.

Les directeurs de cette institution ont le plaisir d'annoncer que la cérémonie de la bénédiction d'inauguration du nouveau séminaire aura lieu mercredi, le 31 du mois de mai courant, à la suite d'une grande messe pontificale chantée à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Le dernier numéro de la Gazette Officielle contient les nominations suivantes :

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de nommer Godefroi Lassalle, écuyer, percepteur du revenu de l'intérieur, pour le district des Trois-Rivières, en remplacement de Bénoni Lassalle, écuyer, démissionnaire.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer L. Solymne Forgues, écuyer, régistrateur pour le comté de Bellechasse, en remplacement de Pantaléon Forgues, écuyer, démissionnaire.

Nous apprenons que les anciennes scieries de M. Maynard rétablies par M. O'Shaughnessy à Nicolet, ont été mises en opération ces jours derniers. Les scieries de MM. McCaffrey sont également en pleine activité.

L'ouvrage donné par ces différents établissements à la classe ouvrière de la ville de Nicolet est certainement un grand avantage pour cette localité.

Sir Edward Thornton, le ministre d'Angleterre à Washington, a donné, jeudi dernier, un banquet à l'Empereur du Brésil. Le Président Grant et un grand nombre de personnages d'importance assistaient à ce banquet. Au dessert, le ministre anglais porta la santé du Président, à laquelle celui-ci répondit en proposant celle de "Sa Majesté Royale et Impériale, la Reine Victoria." C'est la première fois que la nouvelle qualité de la Reine, depuis sa proclamation comme Impératrice des Indes, est ainsi reconnue dans un pays étranger.

Le Prince de Galles est de retour en Angleterre depuis quelques jours. Il a été l'objet d'une réception magnifique. Il a parcouru dans l'espace de quatre mois qu'a duré son voyage aux Indes, 7,600 milles sur terre et 2,300 sur mer. Il a visité l'Inde, l'Égypte, Malte, Gibraltar, le Portugal. Les journaux anglais ne parlent plus maintenant du Prince de Galles qu'en l'appelant Son Altesse Impériale et Royale.

La rumeur circule à Québec qu'un ordre en conseil a été adopté pour le transport de la propriété des Casernes des Jésuites au Gouvernement de Québec.

Bénédictin du nouveau Séminaire de St. Germain de Rimouski.

Les directeurs de cette institution ont le plaisir d'annoncer que la cérémonie de la bénédiction d'inauguration du nouveau séminaire aura lieu mercredi, le 31 du mois de mai courant, à la suite d'une grande messe pontificale chantée à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

Les membres du clergé et les autres amis de l'éducation qui voudront bien honorer la cérémonie de leur présence, sont priés de venir à la messe à 8 heures et de se rendre à la messe à 8 heures.

Le soir, il y aura dans la grande salle de la nouvelle bâtisse une séance littéraire et musicale de circonstance.

Les directeurs renouvellent respectueusement les invitations tant spéciales que générales, qu'ils avaient en l'honneur de faire l'automne dernier.

A L'ENSEIGNE DE LA COTTE D'ARME DU PAPE

No. 270 RUE NOTRE-DAME MONTREAL. MM. COUTU & LANCTOT CI-DEVANT COUTU, VILLENEUVE & CIE. IMPORTATEURS D'ORNEMENT ET BRONZES D'EGLE EN GROS ET EN DETAIL. Constamment en magasin VIN de MESSE approuvé par les autorités ecclésiastiques. Statues Religieuses en carton, pierre de toute grandeur à bas prix. Montréal, 21 Octobre, 1875.—s.

Le cœur d'une mère. La Chef du cœur d'une mère c'est le BEBE et toute chose qui l'apporte le confort au petit chéri est saluée comme une bénédiction, depuis 80 années en Europe, ces mères se sont servies du WINGATE INFANTS PRESERVATIVE, avec un succès incontesté, pour la dentition des enfants, d'un remède qui n'a pas son égale.

Marché des Trois-Rivières. Samedi, 13 mai 1876. Flour au quart No. 1 spring extra, \$5 50. Extra forte, 5 30. au 100 livres sarrasin, 2 00. Gandriole, 1 80. Lard au quart, 23 00. au cochon, au 100 livres, 9 50. Bouffa la livre de, \$0 08 @ 0 10. Veau au quartier de, 0 80 @ 1 00. Graisse à la livre, 0 17. Jambons, 0 16. Volailles au couple, 0 60. Beurres frais à la lb, 0 18 @ 0 20. en tinette à la lb, 0 15 @ 0 20. Fromage à la lb, 0 17. Café à la lb, 0 10. Sucre d'érable à la lb, 0 07 @ 0 10. Sirop " au gallon, 0 40 @ 0 45. Avoine au minot, 0 40 @ 0 45. Sarrasin, 0 40 @ 0 45. Pois, 0 30 @ 0 35. Patates, 0 30 @ 0 35. Foin au 100 bottes, 8 00 @ 10 00.

COMMERCÉ. Montréal, 13 mai 1876. MARCHÉ EN GROS.

Farine—Marché tranquille. Recv 9000 quarts, ventes 9000 quarts. Supérieure Extra par qrt de 196 lbs, \$5 10 @ 5 15. Extra, 4 95 @ 5 00. De goût, 4 75 @ 4 77. Nouvelle récolte supérieure blé de l'Ouest, 4 69 @ 4 62. Supérieure ordinaire blé du Canada, 4 35 @ 4 45. Farine forte de boulangers, 4 80 @ 5 00. Fine, 3 95 @ 4 05. Moyenne, 3 40 @ 3 55. Farine en sac de la cité (livrée), 2 47 @ 2 50. Farine d'avoine par 200 lbs, 4 55 @ 4 70. Recoupes, 2 75 @ 3 00. Farine en sac du H.-Canada par 100 lbs, 0 00 @ 0 03. Blé—Marché tranquille, 1.10. Blé d'Inde—60 à 65 cts. Avoine—Tranquille, 30 à 36 cts. Orge—De 55 à 60 cts. par minot. Pois—Fermé 9 1/2 @ 9 50, par 60 livres. Beurres—En baisse, 20 à 22 cts. en tinette. Lard en quart—arçhé ferme \$22.50 à 23.00 pour nouveau maïs, tain mes de \$21.50 à \$22.00. Fromage—Fermé, 11 à 12 cts. pour bon et de choix. Café, 14 à 15 cts. Siadoux—Tranquille, de 15 à 15 1/2 par livre.

Marché Monétaire de Montréal. Montréal 13 mai 1876. Greenbacks achetés à 11 1/2 escompte, Do vendus 0 à 0. Argent américain acheté 0 à 15 do. Small anglais do 0 à 15 do. Small do 20 do.

AVIS. GODFREY LASSALLE, PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 16. Rue des champs. Bureaux ouverts de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P.M.

AVIS. Le Soussigné avertit les Epiciers et les Hoteliers qu'il vient d'accepter l'agence de la Brasserie C. H. Fletcher de Sherbrooke, pour Bière et Porter, et qu'il vendra au même prix de Montréal, rendu à domicile en cette ville, seulement sans charge extra, et remplira toutes les commandes qui lui seront adressées pour les quantités suivantes: Superior XXX mild ale, do XXX b'eter ale, do pale bitter ale, do india pale ale, do XXX pale ale. QUALITES GARANTIES. ONESME CARIGNAN, MARCHAND. Trois-Rivières, 1er mai 1876.

RENOVATEUR REMEDES NATURELS. GURET: Scrofules, Erysipèle, Cancérs, Hemorroïdes, Syphilis, Maladies de Cœur, de Foie, et toutes les Eruptions de la Peau. La Compagnie Chimique de Wingate, de Montréal. SEULS AGENTS POUR LE CANADA. PUREMENT VEGETABLE DE SMITH.

ASSURANCE MUTUELLE "LA NIAGARA" ETABLIE EN 1836. CAPITAL GARANTI..... \$500,000. La Compagnie offre beaucoup de garanties par l'expérience de ses quarante années d'existence, et ainsi par la manière qu'elle transige ses affaires en général. Elle émet des polices sur le système Mutuel qui est bien bas, aussi sur le système à taux fixe qui est des plus réduits; pour plus amples informations adressez-vous au bureau de la Compagnie. 33 Rue du Fleuve, Block Dominion. J. Z. BERNARD, Agent. Pour le District des Trois-Rivières Trois-Rivières 15 Mars 1876.

"RELIANCE" SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE. Londres, Angleterre, ETABLIE EN 1840. Fonds de Réserve..... \$1,861,945.00. \$100,000 déposées entre les mains du Receveur-Général de la Puissance du Canada pour la garantie des affaires. Cette société a ouvert un bureau de directeur pour la cité de Trois-Rivières, pour veiller avec intérêt des personnes qui voudront la favoriser et prendre des assurances sur la vie. On pourra s'assurer de différentes manières et aux taux les plus modérés. Bureau des directeurs: HENRY M. BALGER, Esq., Marchand. JAMES SHORTIS, Esq. F. G. WOTHERSPOON, Esq., Gérant de la Banque de QUÉBEC. Pour information s'adresser à B. McDONALD, Inspecteur, ou à P. L. HUBERT pour les Trois-Rivières Trois-Rivières 6 mars.

PELERINAGE. STE. ANNE DE BEAUPRE. Pour l'avantage de nos pèlerins, qui se rendent à Mont-Agnezy, à partir du 1er mai le vapeur "Mont-Agnezy", Capt. Blouin, laissera le marché Champlain (Québec) tous les mardis et samedis et retournera les lundis et vendredis. A partir du 15 Juin, il laissera Québec les mardis, jeudis et samedis et retournera les lundis, mercredi et vendredi.

AVIS AUX SOCIETES D'AGRICULTEURS. Un superbe taureau âgé de 4 ans, de la fameuse race Ayrshire, importé d'Écosse par Allan, Eer de Montréal et régulièrement inscrit comme tel au Bureau d'Agriculture de Montréal est offert en vente pour le somme de \$75.00 (plus d'un tiers au dessous de sa valeur réelle). L'attention des sociétés d'Agriculteurs et des cultivateurs est spécialement attirée sur cette offre. S'adresser en cette ville à G. A. GOVIN ou à son fermier, Pierre Mancieu, ferme du Moulin-à-Vent.

Atelier de Tailleur. P. HONORE ROCHELEAU. COIN DES RUES Notre-Dame et des Forges N. 166, EN HAUT DU MACASIN DE F. X. PANNETON. Ci-devant occupé par M. Cray.

Atelier de Tailleur. P. HONORE ROCHELEAU. COIN DES RUES Notre-Dame et des Forges N. 166, EN HAUT DU MACASIN DE F. X. PANNETON. Ci-devant occupé par M. Cray. M. ROCHELEAU désire informer les nombreuses sociétés dont il a le généreux patronage depuis plusieurs années et la publication en général qu'il tient maintenant son atelier pour la coupe et la confection des habits coin des Rues Notre-Dame et des Forges No 166 au dessus du magasin de F. X. PANNETON. On donnera un soin particulier aux commandes de la campagne, et l'expédition sera faite avec promptitude. P. HONORE ROCHELEAU, Trois-Rivières 7 Fevr. 1876.

Echo de la fin de la session. — Vous changez donc de domicile ? — Moi ! non. — Mais ! est quel'un qui a entendu votre dernier discours et qui disait que vous déménagiez.

ANNONCES DIVERSES.

MANUFACTURES FRANÇAISES D'ORNEMENTS D'EGLISE
220, Rue Notre-Dame, Montréal.

DÉPOT

Maison

Rue Notre-Dame, 220

Maison

GOULAZOU & Cie

MONTREAL

C. CRAMPIGNOUILLE

DE MONTPELLIER

DE BAR LE DUC

Ornements d'Eglise

Statues, Vitraux

OLIVIER TRUDEL, Libraire, Agent pour le District des Trois-Rivières.

A qui toute commande pourra être donnée et affaires réglées au prix et condition de la maison de Montréal.

Succursales des deux Maisons Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montréal.

Médailles d'or 1ère classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'église aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Pour les vitraux et statues religieuses grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions de beaux arts Paris et Bruxelles, Grand prix d'honneur pour les vitraux d'église, Rome 1870, 1er prix pour la statuette religieuse Rome 1870.

Montréal, 1 Juin 1875.

CAMPBELL'S QUININE WINE

AN INVIGORATING AND HEALTHY STIMULATING TONIC

Un spécifique contre la Dysenterie ou l'Érythème, la Fièvre intermittente, les Hémorrhagies, et un remède certain pour les Fièvres.

PREPARED ONLY AT THE MEDICAL HALL, MONTREAL.

AVIS.

Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre.

TOUTE ESPECE DE VIEILLES FERROCNERIE, FONTE, PLOMB, CUIVRE JAUNE ET ROUGE.

Et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. S'adresser à notre magasin.

Rue St. Antoine, LUCKERHOFF & FRERE
Trois-Rivières, 3 Février 1876.

AVIS

Chez le soussigné on pourra en tout temps faire faire les meilleurs ouvrages, aux meubles ainsi qu'à l'importer quelle réparation.

Patience à l'égard faites à très bas prix.
FRANÇOIS HAMEL,
Rue Hart, Carré Champlain
Trois-Rivières, 20 Novembre 1875

AUTOMNE 1875

POELES A CHARBON de toutes dimensions POUR PASSAGES, CHAMBRES A COUCHER BUREAU ou Eglises.

AUSSI

FOURNAISES A AIR chaud, très bien faites, de manufacture Américaine, et en FER BATTU, NECHAP PANT AVEC UN GAZ, très économiques, pour EGLISE ou MAISONS PRIVÉES.
L. J. A. SURVEYER
Montréal.

DEMENAGEMENT

Marchandises-Sèches.

FRANÇOIS GELINAS,

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

(Ancien Magasin de Philippe Gravel)

Porte voisine du Magasin de U. Martel et Cie

RUE DU PLATON.

M. GELINAS remercie ses nombreuses pratiques et le public du bienveillant encouragement qu'on a bien voulu accorder à son établissement, et invite les acheteurs à venir examiner son assortiment de printemps. Un tailleur de première classe est toujours au service les pratiques et on a toujours donné satisfaction dans le département des habits faits. Une visite est respectueusement sollicitée.
FRANÇOIS GELINAS.
Trois-Rivières, Mai 1875.

RESTAURANT.

Le Clarendon Restaurant et Oyster Saloon sous la direction de Mr. George Boucher, sera tous jours ce qui peut-être de mieux à Trois-Rivières. Les huîtres toujours fraîches et services sous toutes les formes, bonne table, et la bière toujours fournie des meilleures liqueurs, importées par les premiers Maisons de Montréal, il remercie le public voyageur et les nombreux amis, pour leur patronage, et ose compter sur eux pour l'avenir.
GEORGE BOUCHER
Trois-Rivières, 26 déc 1875.

Lajoie & Frère,

MARCHANDS,

RUE NOTRE-DAME.

On trouvera à leur magasin le meilleur assortiment Marchandises-sèches pour le saison du printemps.
Trois-Rivières, 26 avril 1875.

ANNONCES DIVERSES.



OLIVIER TRUDEL,

Successeur de M. H. R. Dufresne,

Rue Notre-Dame vis-à-vis le Platon

TROIS-RIVIERES

Heureux de l'encouragement que veulent bien lui donner les Mess. du Clergé, Mess. les Marchands et le public en général, il a le plaisir de leur annoncer qu'il est en position de vendre en gros et en détail à des prix et conditions tels qu'on ne peut faire mieux à Montréal et à Québec.

ET OFFRE EN VENTE

Un assortiment complet de Livres de Prières, d'histoire et de littérature; livres pour prix d'examen etc. livres de comptes, livres blancs de toute description faits à ordre.

Papier à écrire, papier enveloppes de toutes qualités et de toute grandeur etc. etc.

20,000 pièces de tapiserie importées, directement des manufactures d'Angleterre et des Etats.

Grande variété dans les patrons beau choix à faire. Fouritures d'Écoles et de bureau, articles religieux et de fantaisie.

Bel assortiment de jonets d'enfants.

Georges, vin de messe, vin de porte et autres, Gin, Brandy, vieux Cognac, etc. etc.

Un seul prix et bien servi, une visite est respectueusement sollicitée. Toute commande sera reçue avec reconnaissance et exécutée avec soin et diligence.

Trois-Rivières, 22 mai 1875.

ATELIER DE Pierres et de Marbres DE LA PUISSANCE, 69 Rue Bleury, Montréal.
M. L. GARDINIER.
Marbre pour Monuments, Tombes Mortuaires, Manteaux de Cheminées, et pour Meubles, et toute espèce d'ouvrage de Marbre et de Pierre pour les Cimetières.
Enseignes de Magasin faites sur commande.
OCTAVE GIRARD,
Agent pour le District des Trois-Rivières.

THE BOURNIVAL.
Magasin d'Épicerie.
RUE DES FORGES.
EN FACE DU BLOC DE ROBICHON & FRERE, PRES DU MARCHE.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.
Bureau en Chef: 140 Old Road et 16 Pall Mall, LONDRES.
Agents pour le Canada: 611 et 65 Rue St-François-Aix, MONTREAL.
Capital souscrit et placé: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.
Les assurances contre les pertes par feu effectuées aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans retard au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements.
WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada.
CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières Rue des Champs.
Les Trois-Rivières, 21 mai 1875.

LA "CITOYENNE."
Companie d'Assurance du Canada (SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS)
Bureau central: 175 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a prouvé par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence que ses affaires sont conduites avec prudence et économie.
Voici quelques exemples de bénéfices que la "Citoyenne" a offert à ses assurés en 1874.
Prime annuelle pour une assurance de \$2,000 \$96 20
Profits..... 97 78
Total pour cinq ans..... 481 00
ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police on ajoutera aux \$2,000 pour les premières 5 ans (Système de 10 ans, âgé de 35 ans)..... \$288, 00
Prime annuelle pour une assurance de \$5,000 274 00
Total pour trois ans..... 322 00
Profits..... 151 72
ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police, on ajoutera aux \$5,000 pour les trois ans de primes..... \$120 00
E. A. ROCHELEAU, Agent pour Trois-Rivières.
1er Octobre, 1874.-1

A VENDRE.
Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épave, en bois scié de pin, d'épave et de gréche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.
Bardoux, Lattes, Moulures, Cadres, Plinthes, Portes et chassis, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc.
Le tout aux prix les plus bas.
JAMES DEAN,
Trois-Rivières, 8 Août 1872.

Corbillard de Première Classe.
COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE.
Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNEBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.
Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs.
Ils ont en fait des corbillards de première classe qu'ils pourront louer à très bas prix.
F. LAHIVIERE et O. GIRARD,
Trois-Rivières, 16 avril 1876.

OCTAVE GIRARD,
220 222 RUE NOTRE-DAME
DORURE, ARGENTURE ET MANUFACTURIER DE CERCUEILS, Etc., Etc., Etc.
On reçoit toute espèce de vieux argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché.
O. GIRARD,
Trois-Rivières, 10 avril 1876.

GARANTIE ABSOLUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
STADACONA
CONTRE L'INCENDIE
DIRECTION SUPERIEURE
pour le District des Trois-Rivières
Encouragez une institution essentiellement Canadienne et en dehors des combinaisons tendant à écarter les têtes d'assurance.
CAPITAL: \$5,000,000 (AUSOISE)

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES
Arrivée et départ des malles pour l'Été.
A commencer du 29 Octobre, 1875, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:
Arrivée. 1 Malle pour Montréal, Québec, par les chars, quotidienne..... 10 30 A. M.
2 Malle pour les Townships de l'Est, Haut Canada, États-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer quotidienne..... 10 30 am
Départ
MALLES LOCALES.
Montréal, 3 Berthier, Sorel (par terre), Rivé Nord, quotidienne les dimanches excepté..... 11 20 A. M.
Québec, 1 Champlain, par terre, Rivé Nord, quotidienne, les lundis excepté..... 12 30 A. M.
2 Bécancourt, par terre, Rivé sud, quotidienne, les dimanches excepté..... 10 15 A. M.
3 St. Maurice, Ste. Geneviève, St. Narcisse, quot. 12 30 P. M.
7 St. Boniface Shawinggan, St. Etienne, Forges St. Maurice, les mardi, jeudi et samedi..... midi
11 A. M. 6 Valmont ou Mont-Carmel Midi
GRANDE BRETAGNE.
Par la ligne Canadienne..... Vendredi..... 11 am
Par la ligne W & G. New-York Samedi..... 11 am
INDES OCCIDENTALES.
Lettres, etc payés d'avance via New York sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles..... 11 am
Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
C. K. OGDEN M. F.
Les Trois-Rivières, 20 oct 1875.

DR. PAGE,
Dentiste et marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.
Trois-Rivières, 21 mai 1875.

AVIS.
Une institutrice bien qualifiée et disponible pour la prochaine année scolaire désire une place près de Québec.
S'adresser à ce bureau.

A VENDRE.
Une Superbe maison dans la Rue Ste. Julie, près de la Cathédrale, contenant huit chambres, une cuisine, avec une grande Cour et des dépendances très confortables. Un magnifique puits se trouve sur la propriété.
S'adresser à JAMES DEAN.
Trois-Rivières.

ADRESSES D'AFFAIRES.

Alfred Desilets,
AVOCAT,
Bureau: au "Journal des Trois-Rivières."
Trois-Rivières 15 avril 1875.

Malhiot & Cooke,
AVOCATS,
Bureau: RUE BONNAVENTURE.
Trois-Rivières 25 Nov 1874

Turcotte & Paquin,
AVOCATS,
Bureau: Rue des Champs en face du Palais de Justice.
M. Turcotte, et Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.
ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN,
Trois-Rivières, 26 Août 1872.-1 a.

Charles Dumoulin,
AVOCAT,
Bureau, rue des Champs, à côté de la résidence de S. V. Dumoulin, cer. Shérif, près du Palais de Justice.
Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Ephrem Dufresne,
AVOCAT,
Bureau, coin des rues Royale et des Forges.
Trois-Rivières 30 mai 1873.

Dr. H. Thérien,
Bureau: -Rue St. Pierre, [Bâtisse Tapin] chez les Delles Décoeur, près de l'Eglise Paroissiale,
Trois-Rivières 6 mars 1875.

John Ryan,
Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.
CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate and returns prompt.
Three Rivers, May 2nd 1873.

Georges Balcer,
IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT coin des rues Notre-Dame et Alexandre.
Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

Louis Morrissette,
Marchand de meubles, rue St. Georges.—Entre-ot de meubles de première classe, Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes.
Trois-Rivières, Mai 1874.—1

J. B. L. Houde,
AVOCAT,
Bureau: coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.
Trois-Rivières, 2 Avril 1876.

J. F. V. Bureau,
AVOCAT,
Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice.
Trois-Rivières, 1er Avril 1876.

Jos. DeNiverville,
HUISSIER,
Rue Bonaventure.

P. E. Vezina,
HUISSIER,
Trois-Rivières 1er Avril 1876.

J. B. G. DUMONT,
AVOCAT ET Notaire Officiel, pour le District Judiciaire des Trois-Rivières.
BUREAU & RESIDENCE, No. 21 & 23 RUE ALEXANDRE.
Trois-Rivières, 2 sept. 1875.

E. P. Guillet, P. G. Guillet,
AVOCAT, NOTAIRE.
BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32, En arrière de l'Eglise Paroissiale.

P. Desilets,
NOTAIRE,
Bureau: au "Journal des Trois-Rivières."
Trois-Rivières, Mai 1876.

DR. PAGE,
Dentiste et marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada.
Trois-Rivières, 21 mai 1875.

AVIS.
Une institutrice bien qualifiée et disponible pour la prochaine année scolaire désire une place près de Québec.
S'adresser à ce bureau.

A VENDRE.
Une Superbe maison dans la Rue Ste. Julie, près de la Cathédrale, contenant huit chambres, une cuisine, avec une grande Cour et des dépendances très confortables. Un magnifique puits se trouve sur la propriété.
S'adresser à JAMES DEAN.
Trois-Rivières.

LE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRERES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières.

CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI ET JEUDI de chaque semaine.

Prix de l'abonnement.

Pour douze mois (frais de port compris).....\$2 75
Pour six mois (frais de port compris)..... 1 40
Pour les Etats-Unis..... 2 00 en Or

Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont toisées sur type Brevier, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne.....\$0 10
Chaque insertion suivante par ligne. 0 03

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

TOUTES LES ANNONCES SONT INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE.

Les annonces de naissance, décès, mariages, seront publiées à raison de 50 centins.

IMPRESSIONS,

On trouvera constamment à l'atelier toute espèce de blancs pour FABRIQUES,

CONSEILS MUNICIPAUX, COUR DES COMMISSAIRES, ET JUGES DE PAIX.

Des blancs de toute sorte pour AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Les cartes d'affaires, blancs de comptes, circulaires, etc., etc., et toutes espèces d'impressions sont exécutés sur ordre avec soin et promptitude.

PRIX MODERES.